

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2186

6 septembre 2013

### SOMMAIRE

Acadian .....	104896	LOUSIN INVESTMENT, Société Anony- me .....	104882
Achilles Holdings 1 S.à r.l. ....	104891	Lucimo .....	104882
Alata Investment S.A. ....	104897	Mapael S.A. ....	104904
Allianz Private Equity Luxembourg I SI- CAV-FIS .....	104890	Mars & Venus S.à.r.l. ....	104904
Altice B2B Lux Holding S.à r.l. ....	104908	Memphis Investments S.A. ....	104905
Antara Investments S.A. ....	104907	MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l. .....	104902
APAC CREF Luxembourg General Part- ner S.à r.l. ....	104907	Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	104903
A Propos Immobilier .....	104896	Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ..	104903
Asia Capital Investments III S.à r.l. ....	104906	Polyprint S.A. ....	104908
Boréal Consulting .....	104884	Pricepilot S.A. ....	104926
Bremonhill Investment S.A. ....	104883	Retail Properties Investment Trust S.à r.l. .....	104890
Capital Safety Group S.A. ....	104883	Rondinara S.A. ....	104890
Chizton S.A. ....	104882	Rosalia Real Estate AG .....	104903
Christal S.A. ....	104883	SeeReal Technologies S.A. ....	104899
Coach & Win .....	104884	Sheridan S.A. ....	104885
Deverel Development S.A. ....	104905	Sigfrido S.A. SPF .....	104885
Elth S.A. ....	104898	Soparlac S.A. ....	104884
Erdec Finance S.A. ....	104921	Sterling Testing S.à r.l. ....	104904
Euroconstruct Industries .....	104920	Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructu- re Opportunities S.C.A., SICAV-SIF ...	104884
Euro Les Tours S.à r.l. ....	104920	TEMTEX S. A. & Cie. Klaus Richter Inves- tition S.e.c.s. ....	104897
European Trust Services (Luxembourg) Sàrl .....	104922	TEMTEX S. A. & Cie. Werner Umberg 1. Invest S.e.c.s. ....	104898
Falcon Investholding S.A. ....	104926	UKSA City University S.à r.l. ....	104909
Field Point I-A RE 7 S. à r.l. ....	104920	Velvet S. à r.l. ....	104906
Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS .....	104922	ViaVerbia S.à r.l. ....	104916
Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg .....	104923	Videodeals.com S.A. ....	104916
Frasia Holdings S.A. ....	104921	Vivaldi Plaza Finance S.à r.l. ....	104909
Future Group Investments .....	104922	White Seagull S.A. ....	104905
La Cigaronne .....	104882		

**La Cigaronne, Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 136.022.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour LA CIGARONNE SA

Référence de publication: 2013098082/12.

(130118970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**LOUSIN INVESTMENT, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.368.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098099/10.

(130118897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Lucimo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.707.

**EXTRAIT**

Il ressort d'une décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 5 juin 2013 que le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098104/12.

(130118473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Chizton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.078.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu en date du 19 juin 2013 que Monsieur Angelo GIANINI a été nommé Président du Conseil d'Administration et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

De plus, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 juillet 2013 que les mandats suivants ont été renouvelés avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017

- Monsieur Angelo GIANINI, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Gabriele BROGGINI, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur; et
- REVICONSLT S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2013099710/20.

(130121675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

---

**Capital Safety Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 165.563.

## EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle du 19 septembre 2012 le seul actionnaire de la Société a renouvelé les mandats de:

Dr. Wolfgang Zettel	Administrateur de catégorie A
Stefan Lambert	Administrateur de catégorie A
Joshua Weisenbeck	Administrateur de catégorie B
Peter Stavros	Administrateur de catégorie B

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2018;  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Stefan Lambert

*Administrateur de catégorie A*

Référence de publication: 2013099693/19.

(130121666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Bremonhill Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 130.894.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2013*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 qu'il a été décidé de réélire, en tant qu'administrateur-délégué de la Société, Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013099686/17.

(130121593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Christal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 105.408.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 05.06.2013*

- Monsieur Patrick BODIN, Directeur du Plan et du Contrôle de Gestion, demeurant professionnellement 40, avenue de Flandre à Croix (F-59170), est nommé Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

- Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5 rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, est nommé Administrateur-Délégué de la société.

Son mandat d'Administrateur-Délégué viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

F. Remy / P. Bodin

Référence de publication: 2013099713/18.

(130121211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Boréal Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 151.970.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 17 Juillet 2013.

*Pour la société*

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013099667/16.

(130121200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

---

**Coach & Win, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.053.

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la société du 21 juin 2013*

Il résulte des résolutions des associés du 21 juin 2013 que:

- L'assemblée prend acte du changement de l'adresse de M. Fabien Simon demeurant à L-7220 Helmsange, 49, route de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

*Pour extrait conforme*

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2013099719/16.

(130121674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

---

**Soparlac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101815/9.

(130123336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.337.

*Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance tenu le 15 juillet 2013*

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil de Gérance décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101777/13.

(130123165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Sheridan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.659.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2013*

1. M. Jean PFEIFFENSCHNEIDER a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

2. M. Michel KOHN a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

3. M. Carlo FRIOB a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

4. M. Jean REUTER a été reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 19.07.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHERIDAN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101799/20.

(130123344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Sigfrido S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.737.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur Patricio BAVIERA CHINER, retraité, né le 16 décembre 1935 à Torrent (Espagne), demeurant à Calle Gomez Ferrer 33 Bajo E-46900 Valencia (Espagne), en vertu de quatre (4) procurations sous seing privée données le 11 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination "SIGFRIDO S.A. SPF".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), et en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise.

La décision relative à ce transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers tels que définis par la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société ne pourra pas détenir des droits de propriété intellectuelle.

D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social de la société pourra être porté à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

Elles sont inscrites dans un registre spécial tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La Société ne reconnaît qu'un seul ayant droit par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où un seul aura été désignée par les ayants droits.

La même règle est appliquée en cas de fractionnement entre usufruit et un nu-propriété ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

## **Titre II. - Administration de la Société.**

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Dans le cadre de plusieurs administrateurs, ces derniers seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

L'administrateur unique ou les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Toutefois, lorsque la Société est constituée de plusieurs administrateurs, deux groupes d'administrateurs A et B pourront alors être créés et les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale.

Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre de chaque groupe conformément aux présentes dispositions.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

S'il existe deux groupes d'administrateurs A et B, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si les décisions du Conseil d'Administration sont prises par un administrateur de la catégorie A et par un administrateur de la catégorie B.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** L'administrateur unique ou le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres

agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers (i) par la signature d'un administrateur unique en présence d'un administrateur unique, ou (ii) par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B en présence de groupes d'administrateurs ou (iii) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

### **Titre III. - Surveillance de la Société.**

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique désignera le commissaires aux comptes et déterminera le nombre, la rémunération et la durée de sa fonction qui ne pourra excéder six (6) années.

### **Titre IV. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique.**

**Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de Juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 15.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est habilité à décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.



## **Titre V. - Dissolution, Liquidation.**

**Art. 16.** La dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VI. - Dispositions générales.**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la «Loi SPF».

### *Dispositions transitoires:*

1. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et sera clos au 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

### *Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme ci-avant, déclarent souscrire les trente et une (31) actions par le comparant Monsieur Patricio BAVIERA CHINER, prénommé.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant, qui le constate.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été accomplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à mille euros (1.000,- EUR).

### *Décisions de l'actionnaire unique:*

Le comparant, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6) et le nombre du réviseur d'entreprise à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:

#### *Catégorie A:*

a.- Monsieur Josep MIQUEL JUAN, administrateur de sociétés, né le 16 février 1978 à Torrent (Espagne), demeurant à Mislata Paseo Clara Campoamor 5-B-28, E-46920 Valencia (Espagne);

#### *Catégorie B:*

a.- Monsieur Yannick KANTOR, administrateur de sociétés, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire;

b.- Madame Mayra ROMERO TORRES, employée privée, née le 21 mars 1976 à Santiago de Cuba (Cuba), demeurant au 8A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommé réviseur d'entreprise:

Monsieur Sébastien FEVE, née le 19 décembre 1978 à Saint Dié des Vosges (France), demeurant au 8, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

4. Le siège social de la société est fixé au 8A, boulevard de la Foire L-1528- Luxembourg.

### *Réunion du conseil d'administration*

Les administrateurs se sont ensuite réunis en conseil d'administration et ont pris à l'unanimité l'unique résolution suivante:

1. Est nommé président du conseil d'administration pour une durée de six ans:

Monsieur Yannick KANTOR, prénommé, né le 25 octobre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 8A, boulevard de la Foire;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30781. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101802/261.

(130122877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Rondinara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.520.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102713/9.

(130124798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Retail Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.464.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102705/10.

(130124060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Allianz Private Equity Luxembourg I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.997.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Auszug aus den Beschlüssen des alleinigen Aktionärs der Gesellschaft vom 8. Juli 2013*

Der alleinige Aktionär der Gesellschaft hat am 8. Juli 2013 unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

- Zurkenntnisnahme des Jahresabschlusses der Gesellschaft zum 31. Dezember 2012;
- Zurkenntnisnahme des geprüften Abschlussberichts für die Zeit vom 1. Januar 2012 bis zum 26. November 2012;
- Zurkenntnisnahme des Berichts des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft über den Liquidationsabschluss zum 8. Juli 2013;
- Genehmigung des Liquidationsabschlusses sowie Entlastung des Liquidators der Gesellschaft für die Ausführung seines Mandats;
- Abschluss der Liquidation, und
- Hinterlegung der Register und Dokumente der Gesellschaft für einen Zeitraum von mindestens fünf Jahren bei Allianz SE, Königinstraße 28, 80802 München, Deutschland.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2013105561/24.

(130129355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.952.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

A. AIF VII Euro Holdings, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, with registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of Cayman Islands under the number WK-23416, represented by its general partner Apollo Advisors VII (EH), L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, with its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number WK-23405;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

B. AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

C. AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

D. AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed, by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

E. AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, with principal office at 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, registered with the Secretary of State of Delaware;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

F. CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-22056 represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22- 24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2013.

G. CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-24527, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2013.

H. CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-24524, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22- 24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2013.

I. CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-25044, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22- 24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2013.

J. CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-25043, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2013.

K. Mr Matthew Wilson, residing at Udiam Farm, Junction Road, Bodiam, East Sussex, TN32 5XD,  
hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

L. SJT Limited, a company incorporated in Jersey (registered no. 99214), whose registered office is at 22-24 Seale Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, acting as nominee and trustee;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

M. AP Selene Co-Invest, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Inter-trust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

N. Bishop L.P. a Jersey limited partnership, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey, JE2 3QJ and registered under number 322;

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2013.

O. AP Helios Co-Invest, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Inter-trust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

hereby represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, prenamed,  
by virtue of a proxy under private seal given on 25 June 2013.

(A. to O. here-above being hereafter referred to as the "Shareholders");

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders declared that they are the shareholders of Achilles Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.952 and with a share capital of GBP 793.711,12, incorporated by a notarial deed dated 8 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2471, dated 16 November 2010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed dated 6 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 1024, dated 20 April 2012.

The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1. To cancel the eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class I shares (the " Class I Shares") with a nominal value of one pence sterling (GBP 0,01) each held by the Company as a consequence of a redemption of such shares by the Company and to decrease the share capital of the Company by an amount of eighty-eight thousand one hundred ninety pounds sterling and twelve pence sterling (GBP 88,190.12) from its current amount of seven hundred ninety-three thousand seven hundred eleven pounds sterling and twelve pence sterling (GBP 793.711,12) to seven hundred five thousand five hundred twenty-one pounds sterling (GBP 705,521.-) as a consequence of the cancellation of the eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) Class I Shares.

2. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under item 1).

### 3. Miscellaneous.

The Shareholders have requested thereupon the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to cancel the eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one pence sterling (GBP 0,01) each held by the Company as a consequence of a redemption of such shares by the Company and to decrease the share capital of the Company by an amount of eighty-eight thousand one hundred ninety pounds sterling and twelve pence sterling (GBP 88,190.12) from its current amount of seven hundred ninety-three thousand seven hundred eleven pounds sterling and twelve pence sterling (GBP 793.711,12) to seven hundred five thousand five hundred twenty-one pounds sterling (GBP 705,521) as a consequence of the cancellation of the eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) Class I Shares.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at seven hundred five thousand five hundred twenty-one pounds sterling (GBP 705,521.-) divided into eight million eight hundred nineteen thousand sixteen (8,819,016) class A shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class B shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class C shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class D shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class E shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class F shares, eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class G shares and eight million eight hundred nineteen thousand twelve (8,819,012) class H shares with a par value of one pence sterling (GBP 0.01) each."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.00).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties' proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

A. AIF VII Euro Holdings, L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Caïmans ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-23416, représentée par son associé gérant, Apollo Advisors VII (EH), L.P., une société en commandite exemptée régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-23405;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

B. AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware; représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

C. AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware; représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

D. AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

E. AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son bureau principal à 9 West 57<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019, USA, enregistrée au Secrétariat de l'Etat du Delaware; représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

F. CVC European Equity Partners V (A) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-22056, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

G. CVC European Equity Partners V (B) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-24527, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

H. CVC European Equity Partners V (C) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-24524, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

I. CVC European Equity Partners V (D) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1- 9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-25044, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

J. CVC European Equity Partners V (E) L.P., une société en commandite constituée et régie par les lois des Iles Caïmans et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, B.W.I., enregistrée au registre des sociétés en commandite exemptées des Iles Caïmans sous le numéro WK-25043, représentée par son associé gérant, CVC European Equity V Limited, une société limitée régie par les lois du Jersey et ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée avec la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 99031;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

K. M. Matthew Wilson, resident à Udiam Farm, Junction Road, Bodiam, East Sussex, TN32 5XD;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

L. SJT Limited, une société constituée à Jersey (enregistrée sous le no. 99214), ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, agissant en tant que "nominee" et "trustee";

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

M. AP Selene Co-Invest, L.P., une société en commandite exemptée des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

N. Bishop L.P., une société en commandite de Jersey ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey, JE2 3QJ et immatriculée sous le numéro 322;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

O. AP Helios Co-Invest, L.P., une société en commandite exemptée des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans;

représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2013.

(De A. à O. ci-dessus, étant ci-après dénommées les "Associés");

Les procurations devront être annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés déclarent être les seuls associés de Achilles Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.952 et ayant un capital social de GBP 793.711,12. constituée par acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résident à Luxembourg, le 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2471, daté du 16 novembre 2010 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné daté du 6 Avril 2011, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1024, daté du 20 avril 2012.

Les Associés reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Supprimer les huit millions huit cent dix-neuf mille douze (8.819.012) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0,01) chacune, détenues par la Société comme étant la conséquence du rachat de ces parts sociales par la Société, et diminuer le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix livres sterling et douze centimes (GBP 88.190,12) de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent onze livres sterling et douze centimes (GBP 793.711,12) à sept cent cinq mille cinq cent vingt-et-un livres sterling (GBP 705,521.-) comme étant la conséquence de cette suppression de huit millions huit cent dix-neuf mille douze (8.819.012) Parts Sociales de Classe I.

2. Modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui vont être adoptées au point 1 de l'ordre du jour.

3. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de supprimer les huit millions huit cent dix-neuf mille douze (8.819.012) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0,01) chacune, détenues par la Société comme étant la conséquence du rachat de ces parts sociales par la Société, et diminuer le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-dix livres sterling et douze centimes (GBP 88.190,12) de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-treize mille sept cent onze livres sterling et douze centimes (GBP 793.711,12) à sept cent cinq mille cinq cent vingt-et-un livres sterling (GBP 705,521.-) comme étant la conséquence de cette suppression de huit millions huit cent dix-neuf mille douze (8.819.012) Parts Sociales de Classe I.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui devra désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital Social de la Société est fixé à sept cent cinq mille cinq cent vingt-et-un livres sterling (GBP 705,521.-) divisé en huit (8.819.016) parts sociales de classe A, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe B, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe C, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe D, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe E, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe F, huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe G et huit millions huit cent dix-neuf douze (8.819.012) parts sociales de Classe H, ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0,01) chacune." »

#### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: E. Faraldo-Talmon, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1171. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105556/290.

(130127462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**A Propos Immobilier, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 139, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.801.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013105552/10.

(130129050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---

**Acadian, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.228.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juillet 2013, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

Sont réélus en qualité d'Administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Est réélu, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Est réélu, nouveau Commissaire aux comptes pour la même période:

- Fin-Contrôle S.A., avec siège social au 12, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013105597/24.

(130128868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

---



**TEMTEX S. A. & Cie. Klaus Richter Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.  
R.C.S. Luxembourg B 146.253.

**AUFLÖSUNG**

*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der Temtex S.A. & Cie. Klaus Richter Investition S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B146253 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Klaus Richter, wohnhaft in Berliner Str. 65, D-10713 Berlin, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Klaus Richter und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Schengen, am 05.12.2012.

Klaus Richter

*Kommanditist*

Schengen, am 05.12.2012.

*Für die TEMTEX Management S.A.*

Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013105543/31.

(130128129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Alata Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.822.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juin 2013*

Les mandats d'Administrateur de:

- Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013105613/23.

(130128119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**TEMTEX S. A. & Cie. Werner Umberg 1. Invest S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5444 Schengen,  
R.C.S. Luxembourg B 146.078.

—  
**AUFLÖSUNG**

*Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren*

Die Gesellschafter der Temtex S.A. & Cie. Werner Umberg 1. Invest S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter BI46078 sind

1. INNCONA Management S.ar.l., mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Werner Umberg, wohnhaft in Xantener Str. 10, D-10707 Berlin, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Werner Umberg und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Schengen, am 05.12.2012.

Werner Umberg  
Kommanditist

Schengen, am 05.12.2012.

Für die TEMTEX Management S.A.  
Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013105547/31.

(130128124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Elth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 13.976.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 juillet 2013 au siège social de la Société*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs pour la durée d'un an.

Sont administrateurs:

- Maître René FALTZ, avocat à la Cour, demeurant à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,
- Monsieur René ELVINGER, industriel, demeurant à L-7246 Walferdange, 31, rue des Prés,
- Monsieur Paul ELVINGER, économiste, demeurant à L-7210 Walferdange, 40 rue de l'Alzette,
- Monsieur Raymond MOHRBACH, ingénieur, demeurant à L- 8023 Strassen, 4, rue du Genêt.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur René Elvinger comme administrateur-délégué de la Société et de lui conférer le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature individuelle, et en toute circonstance, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

L'Assemblée a élu la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771, aux fonctions de réviseur d'entreprises pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme  
ELTH S.A.

Référence de publication: 2013105839/23.

(130128231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

**SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 112.913.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "SeeReal Technologies S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 112913 ) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 561 of March 17, 2006. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 22, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 852 of April 22, 2013.

The meeting is presided over by Mr Alain RUKAVINA, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christiane KIEWEL, office manager, residing in Wittlich.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on the 26<sup>th</sup> of June 2013.

II.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies are attached to the present deed.

III.- As it appears from the said attendance list, out of the 32,417 shares representing the entire share capital, 30,657 shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

IV.- That the agenda is the following:

1) Issue of a convertible loan of EUR 1,500,000.- which until 31 December 2014 by decision of the board of directors can be converted into 973 shares of EUR 100 each, with a total issue premium of EUR 1,402,700 and with such new shares benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares;

2) ratification of the existing stock options for 313 shares in the Company issued to Mr. Jerome Booth at a new strike price of EUR 482,802.50 in total or EUR 1,542.50 per share and delegation of power to the board of directors for such issue;

3) waiver of all the preferential subscription rights to which the shareholders are entitled on occasion of the issue of the convertible loan note of EUR 1,500,000 under 1) above, the possible conversion of the loan into 973 shares of EUR 100 each of the Company by the board of directors under 1) above and ratification and change of stock options issued to Mr. Jerome Booth under agenda items 2) above;

4) amendment of articles of the by-laws and addition of a new Article 5, 6th paragraph in the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows

#### English version

**Art. 5. 6<sup>th</sup> Paragraph.** Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued an unsecured convertible loan note of EUR 1,500,000 due 31 December 2014, which until 31 December 2014 may be converted into 973 shares of nominal value EUR 100 each in the capital of the Company at a total premium of EUR 1,402,700."

#### French version

**Art. 5. Paragraphe 6.** Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis un prêt non-garanti de 1.500.000 EUR, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2014 et qui peut être converti en 973 actions d'une valeur nominale de 100 EUR chacune du capital dans la Société avec une prime d'émission de 1.402.700 EUR.»

The Chairman then exposes to the meeting that the report of an independent auditor which has to be established in accordance with article 32-4 of the law on commercial companies is not yet finalized.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting decides to adopt unanimously the following resolutions under the suspensive condition of the establishment of the report of the independent auditor and decides to meet before notary on July 24<sup>th</sup> 2013 at 11.30 a.m. to receive the report and to ratify the resolutions hereafter:

#### First resolution

The meeting decides to issue a convertible loan of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euros) which until 31 December 2014 by decision of the board of directors can be converted into 973 (nine hundred and seventy-

three) shares of EUR 100 (one hundred euros) each, with a total issue premium of EUR 1,402,700.- (one million four hundred and two thousand seven hundred euros). The new shares will benefit of the same rights and advantages as the presently issued shares.

All powers are conferred to the Board of Directors to proceed to all formalities in relation with the said convertible loan.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to ratify the existing stock options for 313 shares in the Company issued to Mr. Jerome Booth at a new strike price of EUR 482,802.50 in total or EUR 1,542.50 per share and to delegate all powers to the board of directors for such issue at the new issue price.

#### *Third resolution*

The meeting resolves to waive all the preferential subscription rights to which the shareholders are entitled on occasion of the issue of the convertible loan note of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euros) and the possible conversion of the loan into 973 (nine hundred and seventy-three) shares of EUR 100 (one hundred euros) each of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital.

According to article 32-3 (5) of the law on commercial companies a special report will be established by the board of directors and will be submitted to the meeting of the 24th of July 2013.

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to amend articles of the by-laws and to add a new Article 5, 6th paragraph in the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows

### **English version**

#### **Art. 5. 6<sup>th</sup> paragraph.** Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued an unsecured convertible loan note of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euros) due 31 December 2014, which until 31 December 2014 may be converted into 973 (nine hundred and seventy-three) shares of nominal value EUR 100 (one hundred euros) each in the capital of the Company at a total premium of EUR 1,402,700.- (one million four hundred and two thousand seven hundred euros)"

### **French version**

#### **Art. 5. Paragraphe 6.** Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis un prêt non-garanti de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros), qui arrivera à échéance le 31 décembre 2014 et qui peut être converti en 973 (neuf cent soixante-treize) actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune du capital dans la Société avec une prime d'émission de 1.402.700 EUR. (un million quatre cent deux mille sept cents euros).»

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SeeReal Technologies S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 112.913 (ci-après, la «Société»)), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 561 du 17 mars 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 852 du 22 avril 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain RUKAVINA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane KIEWEL, office manager, demeurant à Wittlich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions sont nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du 26 juin 2013.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations sont resteront annexées au présent procès-verbal.

III.- Qu'il apparaît de la dite liste de présence que sur les 32.417 (trente-deux mille quatre cent dix-sept) actions représentant l'intégralité du capital social, 30.657 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

IV.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Emission d'un emprunt convertible d'un montant de EUR 1.500.000.-, lequel pourra jusqu'au 31 décembre 2014 être converti par décision du conseil d'administration en 973 actions de EUR 100.- chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 1.402.700.- et ces actions nouvelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Ratification de l'émission des options de souscription existantes pour 313 actions de la Société en faveur de Monsieur Jerome Booth à un nouveau prix de EUR 482.802,50 au total ou EUR 1.542,50 par action et délégation de pouvoir au conseil d'administration pour cette émission.

3) Renonciation à tout droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires à l'occasion de l'émission de l'emprunt convertible de EUR 1.500.000.- sous point 1) et la conversion de l'emprunt en 973 actions de EUR 100.-chacune de la Société par le conseil d'administration et ratification et changement des options de souscription émises à Monsieur Jerome Booth tel qu'indiqué au point 2) ci-dessus

4) Modification des statuts et ajout d'un nouvel paragraphe 6 à l'article 5 de la teneur suivante:

#### **Version anglaise**

**Art. 5. 6<sup>th</sup> Paragraph.** Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued an unsecured convertible loan note of EUR 1,500,000 due 31 December 2014, which until 31 December 2014 may be converted into 973 shares of nominal value EUR 100 each in the capital of the Company at a total premium of EUR 1,402,700."

#### **Version française**

**Art. 5. Paragraphe 6.** Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis un prêt non-garanti de 1.500.000 EUR, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2014 et qui peut être converti en 973 actions d'une valeur nominale de 100 EUR chacune du capital dans la Société avec une prime d'émission de 1.402.700 EUR.»

Le Président expose ensuite que le rapport d'un réviseur indépendant qui doit être établi conformément à l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales n'est pas encore disponible.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, décide de prendre les résolutions ci-après sous la condition suspensive de l'établissement du rapport du réviseur indépendant conformément à l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales et décide de se réunir devant notaire le 24 juillet 2013 à 11.30 heures pour recevoir ledit rapport et pour ratifier les résolutions ci-après.

#### *Première résolution.*

L'Assemblée décide d'émettre un emprunt convertible d'un montant de EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) lequel pourra jusqu'au 31 décembre 2014 être converti par décision du conseil d'administration en 973 (neuf cent soixante-treize) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 1.402.700.- (un million quatre cent deux mille sept cents euros) et ces actions nouvelles jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est chargé de toutes les formalités à exécuter en relation avec cet emprunt.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de ratifier l'émission des options de souscription existantes pour 313 actions de la Société en faveur de Monsieur Jerome Booth à un nouveau prix de EUR 482.802,50 au total ou EUR 1.542,50 par action et délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour cette émission.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée renonce à tout droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires à l'occasion de l'émission de l'emprunt convertible de EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille euros) ci-dessus et lors de la conversion de l'emprunt en 973 (neuf cent soixante-treize) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune de la Société par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.

Conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales un rapport spécial du Conseil d'Administration sera établi et soumis à l'Assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2013.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts et d'ajouter un nouvel paragraphe 6 à l'article 5 de la teneur suivante:

**Version anglaise**

**Art. 5. 6<sup>th</sup> Paragraph.** Addition of a new paragraph on article 5

"The Company has issued an unsecured convertible loan note of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euros) due 31 December 2014, which until 31 December 2014 may be converted into 973 (nine hundred and seventy-three) shares of nominal value EUR 100 (one hundred euros) each in the capital of the Company at a total premium of EUR 1,402,700.- (one million four hundred and two thousand seven hundred euros)"

**Version française**

**Art. 5. Paragraphe 6.** Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5

«La Société a émis un prêt non-garanti de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros), qui arrivera à échéance le 31 décembre 2014 et qui peut être converti en 973 (neuf cent soixante-treize) actions d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune du capital dans la Société avec une prime d'émission de 1.402.700 EUR. (un million quatre cent deux mille sept cents euros).»

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUKAVINA, A. SIEBENALER, C. KIEWEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33340. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105357/190.

(130127575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.635.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 4 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

MGE ROERMOND 4 LLC: .....	250 parts sociales de classe A
	250 parts sociales de classe B

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
MGE ROERMOND 4 LLC .....	250 parts sociales de classe A
	62,5 parts sociales de classe B
Overlord R4 S.à r.l., .....	187,5 parts sociales de classe B

société à responsabilité limitée,  
avec siège social à 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg  
(Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du R.C.S.

Luxembourg sous le numéro B169854

Total .....	250 parts sociales de classe A
	250 parts sociales de classe B

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098162/26.

(130118801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 110.534.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, MOSAIC PROPERTY (CYPRUS) LIMITED, en date du 5 juillet 2013, a décidé:  
d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- M. Martin Paul Galliver, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

- M. Johannes Laurens de Zwart, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

- M. Fabrice Rota, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

et de nommer pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- M Robert Kimmels, né aux Pays-Bas, en date du 4 mars 1969, résidant professionnellement au 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098178/23.

(130118571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 110.534.

—  
EXTRAIT

En date du 5 juillet 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098179/14.

(130118571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Rosalia Real Estate AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.710.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Juni 2013*

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Herrn Michael Veit, geb. am 21.02.1969 in Köln und geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum 18.06.2013 als Mitglied und Administrateur des Verwaltungsrates und als tägliche Geschäftsführung.

2. Bestellung von Herrn Wolfgang Thiel, geboren am 03.08.1981 und geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff in L-1736 Senningerberg, zum Mitglied und Administrateur des Verwaltungsrates bis zur Generalversammlung 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. Juni 2013.

*Für die Versammlung*

Edith Maerten

Référence de publication: 2013098321/17.

(130119057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Mapael S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 161.110.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2013

*Résolutions*

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Monsieur PATRICK ALEXANDRE CUNHA DOS SANTOS démissionne de son poste d'administrateur de la société en date de la présente assemblée.

Référence de publication: 2013098142/12.

(130119571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Mars & Venus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7623 Larochette, 3, rue du Pain.  
R.C.S. Luxembourg B 108.700.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 14 juillet 2013.

Pour ordre  
Mars & Venus S.à r.l.  
3, rue du Pain  
L – 7523 Larochette

Référence de publication: 2013098144/14.

(130118944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 201.601,71.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 158.005.

**EXTRAIT**

1. Suite à la cession de parts sociales survenue le 23 avril 2013, Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust agissant par son trustee Appleby Trust (Jersey) Limited, ayant son siège social à 13-14, Esplanade, St Helier, Jersey, JE-JE1 1BD, Iles Anglo-Normandes, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 21755, associé de la Société a cédé les parts sociales suivantes:

- 345,236 parts sociales de classe H à M. Christopher La Mothe, né le 2 juin 1954 dans le Michigan (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 7950 Spring Mill Road, Indianapolis, IN 46260, Etats-Unis d'Amérique;
- 215,772 parts sociales de classe H à M. Matthew Giesler, né le 13 décembre 1978 dans le Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 619 E Cheval Drive, Fort Mill, SC 29708, Etats-Unis d'Amérique;
- 215,772 parts sociales de classe H à M. Michael Janssen, né le 6 février 1963 dans le Michigan (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 40608 Lenox Park Drive, Novi, MI 48377, Etats-Unis d'Amérique.

2. Suite à la cession de parts sociales survenue le 23 avril 2013, M. Eelco Niermeijer, résidant au 2380 Gleneyre Street, Laguna Beach, CA 92651 (Etats-Unis d'Amérique), associé de la Société a cédé les parts sociales suivantes:

- 2,109,605 parts ordinaires à The Niermeijer 2001 Family Trust dated August 23, 2001, agissant par ses co-trustees Eelco A.W. Niermeijer, né le 3 avril 1967 à Arnhem, Les Pays-Bas, et Christine B. Niermeijer-Paterson, née le 8 aout 1959 à Aylesbury, comté de Buckingham, (Royaume-Uni), ayant tous les deux leur adresse professionnelle au c/o Verano & Verano, 30900 Rancho Viejo Road, Suite 145, CA 92675, San Juan Capistrano, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Sterling Testing S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2013098342/28.

(130119170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---



**Memphis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 131.420.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour remplacer Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2013098132/16.

(130119050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**White Seagull S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.  
R.C.S. Luxembourg B 135.733.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2013, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de confirmer la nomination du Commissaire aux Comptes, Monsieur Alex ARAS, demeurant professionnellement au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg. Le mandat de Monsieur ARAS courra jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

L'assemblée générale décide également de confirmer le changement d'adresse de la Société au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.  
Pour la société WHITE SEAGULL S.A.  
DURUSU S.à r.l.  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2013099511/19.

(130120235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Deverel Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 132.610.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 octobre 2012 à 10.30 heures*

Reconduction des mandats de Madame Elise Lethuillier, Messieurs Reinold Geiger et Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et HRT Révision SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B51238, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six années.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.  
Pour la société  
Signature  
Un Administrateur

Référence de publication: 2013099563/19.

(130120590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Velvet S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3432 Dudelange, 15, rue Orphée Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 171.505.

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Velvet Sàrl, tenue au siège au 15 rue Orphée Bernard L-3432 Dudelange le 09 juillet 2013

Il résulte de la liste de présence que l'associée unique:

Mademoiselle GRETSCH Julie, indépendante, née le 31/08/1988 et demeurant au 15 rue Orphée Bernard L-3432 DUDELANGE

Est présente et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris les décisions suivantes:

*1<sup>ère</sup> Résolution*

Mademoiselle GRETSCH Julie cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les ( 50 ) parts sociales d'une valeur nominale de ( 125,00 ) euros chacune de la société à responsabilité limitée VELVET SARL, avec siège social à L-3432 DUDELANGE, 15 rue Orphée Bernard, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis KESSELER de résidence à Esch sur Alzette en date du 22 Août 2012 à Mademoiselle GRETSCH Pola Marie, née le 14/11/1990 et demeurant au 15 rue Orphée Bernard L-3432 DUDELANGE pour l'euro symbolique.

Le cédant certifie que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

*2<sup>ème</sup> Résolution*

Mademoiselle GRETSCH Pola Marie est nommée gérante administrative en remplacement de Mademoiselle DE-BANCK Tamara, démissionnaire.

Mademoiselle GRETSCH Julie, gérante technique

Mademoiselle GRETSCH Pola, gérante administrative

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

Signatures.

Référence de publication: 2013099579/32.

(130120653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Asia Capital Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 115.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.306.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2010 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1219 du 10 juin 2010.

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 28 juin 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et, à compter du mois de novembre 2013, à l'adresse suivante: Immeuble Vitrum, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013101175/22.

(130123650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Antara Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 115.496.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013101161/15.

(130123741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 178.741.

—  
BERICHTIGUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebzehnten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Daniel Kranz, mit Geschäftsadresse in 5, rue Heienhaff, L-1736 Großherzogtum Luxemburg, welcher den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Am 1. Juli 2013 (Repertorium Nummer 44.887) wurde durch den unterzeichnenden Notar das Protokoll der Gründung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l. mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, noch nicht eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg, aufgestellt.

Besagte Urkunde wurde einregistriert in Luxemburg A.C. am 2. Juli 2013, Referenz LAC/2013/30642.

Der Unterzeichnende hat festgestellt, dass im Artikel 2.1 der englischen und deutschen Sprache ein materieller Fehler unterlaufen ist in Bezug auf die Gemeinde, welche nicht Luxemburg, sondern Niederanven ist.

Somit ersucht der Unterzeichnende, handelnd in Ausführung der ihm durch Herr Roman Krygier und Herr Adrian Boon Chye Chua, erteilte Vollmacht, welche am 29. März 2013 erteilt wurde, die Berichtigung vom Artikel 2.1 in der englischen und deutschen Sprache vorzunehmen wie folgt:

Falsche Version der englischen Sprache:

**2.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Falsche Version der deutschen Sprache:

**2.1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Berichtigte Version der englischen Sprache:

**2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Berichtigte Version der deutschen Sprache:

**2.1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die übrigen Angaben der Urkunde bleiben unverändert.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Daniel Kranz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juillet 2013. LAC / 2013 / 33391. Reçu 12.-€.

*Le Receveur (signé): Carole Frising.*

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Juli 2013.

Référence de publication: 2013101164/51.

(130123011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Altice B2B Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101151/9.

(130123207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Polyprint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 39.750.

*Extrait de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal le 14 mai 2013 à 11.00 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas van Moffaert, présent et acceptant.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur René Müller, présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

*Résolution*

*5<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale décide:

- De renommer Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf, aux fonctions d'administrateur pour une période de deux ans;

- De renommer Monsieur René Müller, né le 2 juillet 1954 à Esch-sur-Alzette et domicilié à L-3317 Bergem, 62, rue de la Forêt, aux fonctions d'administrateur pour une période de deux ans;

- De nommer Monsieur Emmanuel Fleig, né le 28 octobre 1968 à Sélestat (France) et domicilié à L-8095 Bertrange, 27, Cité Henri Dunant, aux fonctions d'administrateur pour une période de deux ans;

- De renommer Monsieur Alvin Sold, né le 26 juin 1943 à Luxembourg et domicilié à L-4350 Esch-sur-Alzette, 35, rue Würth Paquet, aux fonctions d'administrateur délégué pour une période de deux ans;

- De renommer PricewaterhouseCoopers Société coopérative, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 477, aux fonctions de Commissaire aux comptes et pour une période de un an.

Résolution extraite et conforme au Procès-verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2013.

Alvin Sold

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2013101932/33.

(130123787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**UKSA City University S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 153.826.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101868/10.

(130123691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Vivaldi Plaza Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 35.892.713,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 174.657.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of May,  
Before Us Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BELEGAR LIMITED, a company governed by the laws of Cyprus, having its registered office at Spyrou Kyprianou, 18, Flat/Office 301, 1075, Nicosia, Cyprus and registered with the Registrar of Companies under number HE 318616;

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That the appearing party is the sole member of Vivaldi Plaza Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 174.657, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt on 28 December 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 March 2013 page number 29311 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 18 April 2013 by a deed of Me Henri Hellinckx, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles").

II. That the share capital of the Company currently amounts to seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) represented by seventeen thousand seven hundred thirteen (17,713) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the sole member declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirement so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Creation of mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") in the share capital of the Company and subsequent amendment of articles 5, 19 and 20 of the Articles.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-five million eight hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 35,875,000) in order to raise it from its current amount of seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) to thirty-five million eight hundred ninety-two thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 35,892,713) by the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and the creation and issuance of thirty-three million three hundred seventy-five thousand (33,375,000) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, subject to the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to one hundred eighty-nine million nine hundred twenty-two thousand two hundred sixty and 27/100 United States Dollars (USD 189,922,260.27), out of which an amount of three million five hundred eighty-nine thousand two hundred seventy-one and 30/100 United States Dollars (USD 3,589,271.30) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

3. Subscription to, intervention of and payment by the Sole Member of all the newly issued Ordinary Shares and MRPS by way of a contribution in kind.

4. Valuation of contribution.

5. Subsequent amendment of Article 5.1, paragraph 1 of the Articles.

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved, the sole member resolves to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to create mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") in the subscribed capital of the Company (the "MRPS Creation"). The sole member subsequently resolves to amend accordingly the Articles so as to reflect such MRPS Creation, as follows:

**" Art. 5.**

**5.1-Subscribed capital**

The subscribed capital of the Company amounts to USD 17,713 represented by 17,713 ordinary corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Ordinary Shares") and none mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

The Company may issue, upon a resolution of the extraordinary general meeting of member(s), MRPS.

For the sake of clarity, the Ordinary Shares and the MRPS will be individually referred hereafter to as a "share" and collectively "shares".

The corporate capital may be increased by the issuance of new Ordinary Shares and MRPS.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the nominal value of the MRPS (the "MRPS Premium") shall remain attached to the MRPS and shall be designated as the "MRPS Premium Account". The amount of said premium accounts is at the free disposal of the member(s)."

**5.2 - Redemption of shares**

**5.2.1 Redemption of Ordinary Shares**

Subject to Clause 9 of the Articles, the Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own corporate units / Ordinary Shares. Redemptions of the corporate units / Ordinary Shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole member or where there is more than one member by unanimous resolution of all the members for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be).

Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of corporate units / Ordinary Shares made by the Company may only be made out of the Company's distributable retained profits and free reserves,
- the repurchased corporate units / Ordinary Shares will be immediately cancelled and the share capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal requirements.

**5.2.2 Redemption of MRPS**

Subject to this Clause 5.2.2., the Company shall redeem the MRPS at the latest ten (10) years after their issuance (the "Maturity Date"). MRPS are redeemable (partially or in full) at any time until the Maturity Date at the option of the Company (the "Early Redemption Date"). The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the sum of:

- (i) the aggregate nominal value of the redeemed MRPS,
- (ii) the MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, including the amount allocated from the MRPS Premium Account to the legal reserve provided that the legal reserve remains at a level of 10% of the new share capital after the redemption; and
- (iii) any preferred dividend accrued but not yet declared (the "Redemption Price").

Nonetheless, the MRPS shall only be redeemed at the Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date (the "Available Funds"). In case the Company dispose of funds available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law to pay the Redemption Price but has no sufficient cash available at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full). In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the MRPS holder (s) so agree. Irrespective of whether the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Early Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any receivable(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at a value not lower than their nominal amount. The Company may perform early repayments without penalty.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly, to the extent that the minimum amount of share capital required by the law is maintained. In addition, the MRPS Premium Account shall be reduced accordingly.

5.2.3. The Company shall not redeem or repurchase any corporate units / Ordinary Shares or any MRPS or any other shares when such shares are pledged or subject to any other security interest, unless the Company: (i) obtains the prior

written consent of the beneficiary of such pledge or another security interest and (ii) complies in full with any conditions which such beneficiary may set out in its consent. This provision shall prevail over any other provision of these articles of association to the contrary and may not be amended without the consent of the beneficiary of such security."''

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's share capital.

For every financial year of the company, and for the first time at the occasion of its first financial year, the holders of MRPS are entitled to a preferred fixed cumulative dividend of 1% a year, computed on the nominal amount of the MRPS and the MRPS Premium Account, including the amount allocated from the MRPS Premium Account to the legal reserve (the "Ordinary Preferred Dividend"). Ordinary Preferred Dividends will accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Ordinary Preferred Dividends may not be declared (due to a lack of distributable profits), they shall be cumulated and can be declared in the next financial year, or the first following year in which there is sufficient profit to distribute.

The holders of MRPS are also entitled to a preferred variable cumulative dividend (the "Extraordinary Preferred Dividend") equal to the Company's financial result for the financial year minus (i) the financing spread to be determined and documented by a transfer pricing report and (ii) the Ordinary Preferred dividend, as reflected in the Company's financial statements. The Extraordinary Preferred Dividend shall accrue on a daily basis and may be payable in cash or in kind each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no Ordinary Dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends of the current year and the prior years have been paid.

The above Ordinary Preferred Dividends and Extraordinary Preferred Dividends do not have any impact on the obligation for each member to participate to the losses.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends with respect to the Ordinary Preferred Dividends ("Ordinary Preferred Interim Dividend"), the Extraordinary Preferred Dividends ("Extraordinary Preferred Interim Dividend") and the Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The payment of such interim dividends shall be first allocated to the payment of the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or the Extraordinary Preferred Interim Dividend. For the purpose of interim dividends, Ordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 or 366 days (as the case may be) and Extraordinary Preferred Interim Dividend shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company in relation to the underlying assets at the date of the establishment of interim financial statements as at the date of the distribution.

Any manager may require, at his sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The declaration of Ordinary Preferred Interim Dividends and Extraordinary Preferred Interim Dividends shall be limited to the dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Ordinary Preferred Interim Dividend and/or Extraordinary Preferred Interim Dividends. The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles."

**" Art. 20 .** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of rights, insolvency or bankruptcy of the sole member or of one of the members.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of members in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Upon dissolution of the Company, subject to the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS have a preferred right to the repayment of their contributions compared to the holders of corporate units / Ordinary Shares (i.e.: MRPS and MRPS Premium Account) and accrued dividend links to the MRPS or declared but not yet paid at that time.

The holders of the corporate units / Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e.: corporate units / Ordinary Shares, corporate units / Ordinary Share Premium) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged. Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the corporate units / Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

### *Second resolution*

The sole member resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-five million eight hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 35,875,000) in order to raise it from its current amount of seventeen thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 17,713) to thirty-five million eight hundred ninety-two thousand seven hundred thirteen United States Dollars (USD 35,892,713) by the issuance of two million five hundred thousand (2,500,000) ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Newly Issued Ordinary Shares") and the creation and issuance of thirty-three million three hundred seventy-five thousand (33,375,000) MRPS with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Newly Issued MRPS"), subject to the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to one hundred eighty-nine million nine hundred twenty-two thousand two hundred sixty United States Dollars and twenty-seven cents (USD 189,922,260.27) to be allocated to the MRPS Premium Account (the "MRPS Premium"), out of which an amount of three million five hundred eighty-nine thousand two hundred seventy-one United States Dollars and thirty cents (USD 3,589,271.30) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a claim held by the sole member (the "Contribution").

### *Third resolution*

The sole member, through its proxyholder, declares to subscribe to the Newly Issued Ordinary Shares and the Newly Issued MRPS and to fully pay them up, together with the MRPS Premium and the legal reserve allocation, by the Contribution.

### *Fourth resolution*

#### *Valuation*

The net value of the Contribution is set at two hundred twenty-five million seven hundred ninety-seven thousand two hundred sixty United States Dollars and twenty-seven (USD 225,797,260.27). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value and the statement of the sole member of the Company declaring that:

- the sole member of the Company is the sole legal owner of the contributed claim;
- the contributed claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any third party rights;
- the contributed claim is not the object of a dispute or a claim;
- the contributed claim is freely transferable, with all rights attached thereto.

#### *Evidence of the contributions' existence*

Proofs of the existence and the value of the Contribution have been given to the undersigned notary.

### *Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend Article 5.1., paragraph 1 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

"The issued share capital of the Company amounts to 35,892,713 United States Dollars represented by 2,517,713 ordinary shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each and 33,375,000 mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up."

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

BELEGAR LIMITED, une société soumise au droit Chypriote et ayant son siège social au Spyrou Kyprianou 18, Etage/ appartement 301, CY-1075 Nicosie, Chypre et immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro HE 318616;

Ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que le comparant est l'associé unique de Vivaldi Plaza Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.657, constituée par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 mars 2013 sous le numéro 29311 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 avril 2013 par acte de Maître Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-sept mille sept cent treize dollars américains (17.713 USD) représenté par dix-sept mille sept cent treize (17.713) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain chacune (1 USD), toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'associé unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Création de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat («MRPS») dans le capital social de la Société et modification subséquente des articles 5, 19 et 20 des Statuts.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trente-cinq millions huit cent soixante-quinze mille dollars américains (35.875.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille sept cent treize dollars américains (17.713 USD) à un montant de trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent treize dollars américains (35.892.713 USD) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune et la création et l'émission de trente-trois millions trois cent soixante-quinze mille (33.375.000) MRPS d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachées aux MRPS d'un montant de cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent vingt-deux mille deux cents soixante dollars américains et vingt-sept cents (189.922.260.27 USD), de laquelle un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-et-onze dollars américains et trente cents (3.589.271,30 USD) devra être alloué à la réserve légale de la Société.

3. Souscription, intervention et paiement par l'associé unique de l'ensemble des parts sociales ordinaires et des MRPS nouvellement émises par voie d'un apport en nature.

4. Evaluation de l'apport.

5. Modification subséquente de l'Article 5.1 paragraphe 1 des Statuts.

6. Divers.

Après l'approbation de ce qui précède, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de créer des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS») dans le capital social de la Société (la «Création de MRPS»). De ce fait, l'associé unique décide de modifier les Statuts en conséquence afin d'y refléter la Création de MRPS, tel que suit:

#### **« Art. 5.**

##### **5.1 - Capital souscrit.**

Le capital social émis de la Société est fixé à 17.713 USD (dix-sept mille sept cent treize Dollars Américains) représenté par 17.713 (dix-sept mille sept cent treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La Société peut émettre, sur prise de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société, des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables («MRPS»).

A des fins de clarifications, les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont individuellement définies comme une «part sociale» et collectivement comme des «parts sociales».

Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de MRPS. En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire (la «Prime d'Emission Ordinaire») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS (la «Prime d'Emission des MRPS») restera attaché aux MRPS et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS». Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

##### **5.2 Rachat de parts sociales**

### 5.2.1 Rachat de Parts Sociales Ordinaires

Sous réserve des dispositions de la Clause 9 des Statuts, la société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales Ordinaires. Les rachats des Parts Sociales Ordinaires de la Société seront décidés par la prise d'une résolution de l'associé unique ou, lorsque la Société dispose de plusieurs associés, par des résolutions prise à l'unanimité de tous les associés de la Société présent ou représentés lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés et de l'associé unique (selon le cas).

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts sociales par la Société sera fait uniquement à partir des profits retenus distribuables et des réserves disponibles.
- Les parts sociales rachetées seront immédiatement annulées et le capital social de la Société réduit en conséquence conformément aux exigences légales.

### 5.2.2 Rachat de MRPS

Conformément aux dispositions de cette clause 5.2.2, la société doit racheter les MRPS au plus tard dix (10) ans après leur émission (la «Date d'Exigibilité»). Les MRPS sont rachetables (partiellement ou entièrement) à tout moment jusque la Date d'Exigibilité sur option de la société (la «Date de Rachat Anticipé»). Les MRPS doivent être rachetées pour un montant correspondant à la somme de:

- (i) la valeur nominale totale des MRPS rachetées,
- (ii) la Prime d'Emission des MRPS attachée aux MRPS rachetées, comprenant le montant alloué du Compte de Prime d'Emission des MRPS à la réserve légale pour autant que la réserve légale reste égale à dix pourcent (10%) du nouveau capital social après rachat, et
- (iii) tout dividende préférentiel accumulé mais non encore déclaré (le «Prix de Rachat»).

Néanmoins, les MRPS seront rachetées à la Date d'Exigibilité uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour la distribution à cette date (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société disposerait des fonds disponibles pour une distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi pour payer le Prix de Rachat mais ne dispose pas d'assez de numéraire disponible à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou totalement). Dans le cas où la société disposerait de Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en numéraire, le Prix de Rachat pourra toutefois être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipée), si le/les détenteur(s) de MRPS y sont favorables(s). Indépendamment de la question de savoir si la société dispose des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèce ou pas, la Société pourra se décharger du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité ou Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) des MRPS toute(s) dette(s) due(s) à la société par toute personne, devant être évaluée dans cet objectif à une valeur qui ne peut être inférieure à leur valeur nominale. La Société peut procéder à tous repaiements anticipés sans pénalité.

Les MRPS rachetées par la Société sont immédiatement annulées et le montant du capital social réduit corrélativement, dans la mesure où le montant de capital social minimum légalement requis est maintenu. En outre, le compte de Prime d'Emission des MRPS sera réduit en conséquence.

5.2.3 La Société ne pourra pas racheter de Parts Sociales Ordinaires ou de MRPS ou toutes autres parts sociales lorsque de telles parts sont mises en gage ou sujettes à tout autre forme de garantie, à moins que la Société: (i) n'obtienne l'accord écrit préalable du bénéficiaire du gage ou de la garantie et (ii) remplies l'ensemble des conditions exigées par le bénéficiaire du gage lui permettant d'octroyer un consentement. Cette disposition prévaut sur tout autre disposition contraire contenues dans les présents statuts et ne pourra pas être modifiée sans le consentement du bénéficiaire de la garantie.»

« **Art. 19.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable, les détenteurs de MRPS ont droit à (i) un dividende préférentiel fixe cumulé de un pour cent (1%) par an, calculé sur la valeur nominale des MRPS et du Compte de la Prime d'Emission des MRPS, incluant le montant alloué au Compte de Prime d'Emission des MRPS à la réserve légale (le «Dividende Préférentiel Ordinaire»). Les Dividendes Préférentiels Ordinaires sont cumulés sur une base journalière et payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles. Si les Dividendes Préférentiels Ordinaires de l'année en cours ne sont pas distribués (à cause d'un manque de profits distribuables), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant l'année comptable suivante, ou la première année où il y a un profit suffisant à distribuer.

Les détenteurs de MRPS ont aussi droit à un dividende préférentiel variable cumulé (le «Dividende Préférentiel Extraordinaire») égal aux résultats financiers de la Société diminué (i) de la marge de financement devant être déterminé et documenté par un rapport prix de transfert et (ii) du Dividende Préférentiel Ordinaire, tel que reflété dans les comptes de la Société. Les Dividendes Préférentiels Extraordinaires se cumulent sur une base journalière et peuvent être payés en numéraire ou en nature chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de profits distribuables disponibles.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux profits restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun Dividende Ordinaire ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant

que tous les droits des Dividendes Préférentiels Ordinaires et des Dividendes Préférentiels Extraordinaires de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les Dividendes Préférentiels Ordinaires et les Dividendes Préférentiels Extraordinaires ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes.

Le gérant unique où, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes concernant soit le Dividende Préférentiel Ordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires»), soit le Dividende Préférentiel Extraordinaire («Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires») soit les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Le paiement de tels acomptes sur dividendes devra être premièrement alloué au paiement de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et /ou de l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Concernant les acomptes sur dividendes, l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires sera calculé sur une base prorata temporis dépendant du nombre de jour écoulés et sur une base annuelle de 365 ou 366 jours (selon le cas) et l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires sera calculé sur le revenu net et les gains cumulés ou reçus par la Société selon les actifs sous-jacents à la date de préparation des comptes intermédiaires jusque la date de distribution.

Tout gérant pourra requérir à sa seule discrétion de faire revoir ce bilan intérimaire par un réviseur indépendant aux frais de la Société. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels Ordinaires et d'Acompte sur Dividende Préférentiels Extraordinaires doit être limitée aux dividendes cumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux profits distribuables excédant le profit nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Ordinaires et/ou à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels Extraordinaires. Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des profits distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

« **Art. 20.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

A la dissolution de la société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs des MRPS ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (i.e.: MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) et du dividende lié aux MRPS cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (i.e.: les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des MRPS n'ont pas été exécutés. S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués aux détenteurs de MRPS au prorata des droits de remboursement. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société après que les détenteurs des MRPS aient obtenu le paiement de leur droit préférentiel au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit préférentiel au remboursement.»

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de trente-cinq millions huit cent soixante-quinze mille dollars américains (35.875.000 USD) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille sept cent treize dollars américains (17.713 USD) à un montant de trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent treize dollars américains (35.892.713 USD) par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les «Parts Sociales Nouvellement Emises») et la création et l'émission de trente-trois millions trois cent soixante-quinze mille (33.375.000) MRPS d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune (les «MRPS Nouvellement Emises»), moyennant le paiement d'une prime d'émission rattachée aux MRPS d'un montant de cent quatre-vingt-neuf millions neuf cents vingt-deux mille deux cents soixante dollars américains et vingt-sept cents (189.922.260,27 USD) devant être allouée au Compte de Prime d'Emission des MRPS (la «Prime Préférentielle»), de laquelle un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent soixante-et-onze dollars américains et trente cents (3.589.271,30 USD) devra être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être payé par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'associé unique (l'«Apport»).

#### *Troisième résolution*

L'associé unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales Nouvellement Emises et aux MRPS Nouvellement Emises et de les payer entièrement, ensemble avec la Prime Préférentielle et la réserve légale, par voie de l'Apport.

### Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à deux cents vingt-cinq million sept cents quatre-vingt-dix-sept mille deux cents soixante dollars américains et vingt-sept cents (225.797.260.27 USD). Cette valeur a été approuvée par les gérants de la Société par la voie d'une déclaration de valeur déclarant que:

- l'associé unique de la Société est le seul bénéficiaire légal de la créance apportée;
- la créance apportée est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- la créance apportée ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- la créance apportée est librement transmissible, incluant tous droits y rattachés.

### Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été rapportée au notaire instrumentant.

### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions et déclarations ci-dessus et l'Apport ayant été effectué, il est décidé de modifier l'Article 5.1. paragraphe 1 des Statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à 35.892.713 USD représenté par 2.517.713 parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune et de 33.375.000 parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26022. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013101886/422.

(130122878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

### **ViaVerbia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 137.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101881/10.

(130123280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

### **Videodeals.com S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 187.901,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, was held an extraordinary general meeting of shareholders of Videodeals.com S.A., a public company limited by shares, having its registered offices at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry (Registre de Commerce et des Sociétés) under no. B.159.595, incorporated by notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary officiating in Luxembourg, on March 9, 2011, as published in the

Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 1319 of June 17, 2011, whose articles were last amended on May 15, 2013 by the undersigned notary, not yet published (the "Company").

The Meeting was presided by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman"). The Meeting appointed Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as secretary and Mrs Claudia Rouckert, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg as scrutineer.

The Chairman requested the notary to record that:

(I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the represented shareholders; the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(II) The proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall also remain annexed to the present deed.

(III) As appears from the attendance list, the entire issued and paid up share capital of the company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(IV) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is worded as follows:

a. Waiver of convening formalities.

b. Waiver of any and all pre-emptive rights with respect to the issuance of the New Shares (as defined hereafter).

c. Increase of the Company's share capital from one hundred and seventy six thousand two hundred and sixty one Euro (EUR 176,261.-) to one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one Euro (EUR 187,901.-) by the issuance of eleven thousand six hundred and forty (11,640) new ordinary registered shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (such shares collectively hereinafter the "New Shares"), by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), whereby the value of the cash contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and thirteen thousand three hundred and sixty Euro (EUR 113,360.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

d. Subscription and payment of the New Shares.

e. Subsequent amendment of article 5.1 of the Company's Articles of Association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items c. and d.

f. Miscellaneous.

The general meeting of shareholders of the Company ("Meeting") then proceeded to take the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entire share capital being present or validly represented, the Meeting waived any and all formalities in relation to the holding of a general meeting of shareholders of the Company, considered itself as duly convened and declared to have full knowledge of the agenda of the present meeting which was communicated in advance.

*Second resolution*

The Meeting waived any and all pre-emptive rights in respect of the contemplated issuance of the New Shares.

*Third resolution*

The Meeting resolved to increase the capital of the Company from its current amount of one hundred and seventy six thousand two hundred and sixty one Euro (EUR 176,261.-) to one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one Euro (EUR 187,901.-) by way of the issuance of eleven thousand six hundred and forty (11,640) New Shares, by way of a contribution in cash of an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-), whereby the value of the cash contribution exceeding the aggregate nominal value of the New Shares to be issued, being an amount of one hundred and thirteen thousand three hundred and sixty Euro (EUR 113,360.-) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

Thereupon, the following person intervened:

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., a private company with limited liability according to the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its seat in Utrecht, the Netherlands and its registered offices at Europalaan 400, 3526 KS Utrecht, the Netherlands, registered with the Chamber of Commerce under no. 55711375, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy, here annexed, and subscribed for eleven thousand six hundred and forty (11,640) New Shares and paid these 11,640 New Shares up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and twenty five thousand Euro (EUR 125,000.-). Proof of existence and value of the Contribution has been given to the undersigned Notary.

#### Fourth resolution

The Meeting declared that, as a result of the issuance of the New Shares, the number of shares in the Company's issued share capital is raised from one hundred and seventy six thousand two hundred and sixty one shares (176,261) to one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one (187.901) registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and that all New Shares were subscribed for and fully paid in.

#### Fifth resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend the provisions of Article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 5. Capital.** 5.1 The Company's corporate capital is set at one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one Euro (EUR 187.901,-), represented by one hundred and eighty seven thousand nine hundred and one (187.901) ordinary registered shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-in. "

#### Estimated costs

The cost, remuneration or expenses, which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has verified the existence of the conditions set out in Article 26 of the Luxembourg Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a version in French. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version of this deed, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first mentioned above. The notarial deed having been read to the representative of the appearing parties, the said person signed together with the notary, this present original deed.

#### **Follows the French translation of the preceding text: Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-et-un jour du mois de juin, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Videodeals.com S.A., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B.159.595 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1319 en date du 17 juin 2011, dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant en date du 15 mai 2013, ne pas encore publié (la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»). La réunion a nommé Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme secrétaire et Mme Claudia Rouckert, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg comme scrutateur.

Le Président a requis au notaire instrumentant d'acter que:

(I) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés; les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

(II) Les procurations d'actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du conseil de la réunion et le notaire instrumentant, resteront également annexée au présent acte.

(III) Il appert de la liste de présence, que l'intégralité du capital social de la Société, est représentée de sorte que la réunion peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

(IV) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est libellé comme suit:

- a) Renonciation aux formalités de convocation de l'assemblée générale des associés de la Société;
- b) Renonciation aux droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Parts Sociales (telles que définies ci-dessous).
- c) Augmentation du capital social de la Société de cent soixante seize mille deux cent soixante-et-un euros (EUR 176.261,-) à cent quatre-vingt-sept mille neuf cent et un euros (187.901,- EUR) par émission d'onze mille six cents quarante (11.640) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après: les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en numéraire d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), dont la valeur de l'apport

en numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de cent treize mille trois cents soixante euros (EUR 113.360,-) sera attribué au réserve de prime d'émission;

d) Souscription et libération.

e) Modification subséquente des dispositions de l'article 5.1. de statuts de la Société de manière à refléter les résolutions prises aux points c et d;

f) Divers.

L'assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'assemblée générale des associés, l'Assemblée décide de renoncer aux toutes formalités de convocation d'une assemblée générale des associés de la Société, se considère comme être dûment convoqué et déclare avoir pleine connaissance de l'objet des présentes résolutions qui ont été communiquées au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la renonciation par les actionnaires de la Société de leurs droits de préemption relative à l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de cent soixante seize mille deux cents soixante-et-un euros (EUR 176.261,-) à cent quatre-vingt-sept mille neuf cent et un euros (187.901,-EUR) par émission des Nouvelles Parts Sociales et d'accepter que ces Nouvelles Parts Sociales seront libérées par voie d'un apport en numéraire pour un montant totale de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), dont la valeur de l'apport en numéraire excédant la valeur nominale intégrale des Nouvelles Parts Sociales à émettre, étant un montant de cent treize mille trois cents soixante euros (EUR 113.360,-) au réserve de prime d'émission.

A ce stade la personne suivante est intervenue:

- WALVIS PARTICIPATIES B.V., ayant son siège social à Europalaan 400, KS Utrecht, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Utrecht sous le no. 55711375, Les Pays-Bas, ici dûment représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration, ci-annexée, et a déclaré de souscrire toutes les onze mille six cents quarante (11.640) nouvelles parts sociales à émettre et de les libérer par voie d'un apport en numéraire de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000,-). Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentaire, par voie d'un certificat de blocage.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée déclare que, suite à cette augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales, le nombre des parts sociales du capital social de la Société a été augmenté de cent soixante seize mille deux cents soixante-et-un (176.261) à cent quatre-vingt-sept mille neuf cent et un (187.901) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et que les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées.

#### *Cinquième résolution*

Suite à cette augmentation du capital social, l'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'Article 5 des statuts de la Société et leur donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-sept mille neuf cent et un euros (187.901,-EUR), représenté par cent quatre-vingt-sept mille neuf cent et un (187.901) parts sociales d'une valeur nominale de d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement de ces conditions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101882/180.

(130123550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Euroconstruct Industries, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9767 Pintsch, 13, Ierweschtewee.

R.C.S. Luxembourg B 108.930.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013103184/10.

(130125843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Euro Les Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.131.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.186.

---

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013103182/16.

(130125629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.587.

---

*Dépôt rectificatif concernant la modification déposée le 5 juillet 2012 sous la référence L120113914*

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur matérielle s'est glissée lors du dépôt enregistré le 5 juillet 2012 sous la référence L120113914.

La composition du conseil de gérance de la Société doit se lire comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B
- Madame Michelle DREYER, gérant de catégorie B

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Field Point I-A RE 7 S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013103197/24.

(130124980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Erdec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2013*

1. Démission de M. Giovanni La Forgia de son mandat d'administrateur de la Société.
2. Démission de M. Wim Rits de son mandat d'administrateur de la Société.
3. Démission de M. Laurent Baucou de son mandat d'administrateur de la Société.
4. Nomination de M. Fabrice Geimer, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.
5. Nomination de M. Cornelius BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne) le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.
6. Nomination de M. Roberto Chiappalone, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 15 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.
7. Démission de la société à responsabilité limitée VISCOMTE S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.
8. Nomination de la société à responsabilité limitée KOHNEN & associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2018.
9. Transfert du siège social de L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ERDEC FINANCE S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013103177/30.

(130125671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Frasia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.327.

*Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juillet 2013:*

Nomination de Mr Michael Crooks, né le 30 août 1961 à Paula Brani (Singapour) demeurant professionnellement au 5, Aldermanbury Square, 15<sup>th</sup> Floor, London EC2V 7HR, (Royaume Uni) en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 12 juin 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 (en remplacement de Cindy Mayer Qian Yang, démissionnaire de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la Société).

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais de:

- Mr James Wintringham Owen (administrateur de catégorie A)
- Mr Sun Guozhuo (administrateur de catégorie A)
- Mr Liu Guangcai (administrateur de catégorie A)
- Mr Michael Crooks (administrateur de catégorie A)
- Mr Jean-Louis Camuzat (administrateur de catégorie B)
- Mrs Amal Mollesena del Monaco (administrateur de catégorie C)
- Mr Lee Kyu Sung (administrateur de catégorie C)
- Mr Park Sang tai (administrateur de catégorie C)
- Chul-Jin Park (administrateur de catégorie A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frasia Holdings S.A.

Référence de publication: 2013103206/25.

(130125919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Future Group Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.094.

—  
EXTRAIT

Suite au changement de forme juridique de l'associé, veuillez modifier la dénomination de l'associé dans le dossier de la Société comme suit:

- Future Group Holdings S.A., SPF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103207/16.

(130125703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**European Trust Services (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 33.065.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

*Pour European Trust Services (Luxembourg) Sàrl*

Représentée par M. Julien François

*Gérant unique*

Référence de publication: 2013103188/13.

(130125694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 31 Mai 2012:*

Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'entreprises agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014, à savoir:

*Administrateurs*

Robert Kuzloski, 29 Richmond Road, Pembroke HM 08 Bermuda

Vanessa Molloy, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Kavitha Ramachandran, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*Réviseur d'entreprises agréé*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013103221/21.

(130125962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg, Fondation.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 48.

*Comptes de résultats 2012*

Recettes		€
Produits financiers	Intérêts comptes épargne . . . . .	710,30€
	Prime ONG . . . . .	75,95€
	Obligations GD Luxembourg . . . . .	7 500,00€
Total recettes . . . . .		8 286,25€
Dépenses		
Frais bancaires . . . . .		421,87€
Frais divers	Frais de publication . . . . .	81,00€
	Frais de gestion des dons . . . . .	616,80€
		697,80€
Total dépenses . . . . .		1 119,67€
Recettes nettes . . . . .		7 166,58€

*Affectation du résultat*

Résultat à affecter . . . . . 7 166,58€

*Bilan au 31 décembre 2012*

ACTIF		
Rotary Club de Luxembourg . . . . .		4 750,00€
Placements (valeur d'acquisition) . . . . .		264 642,24€
Banques: Compte courant . . . . .	21 055,23€	123 839,74€
Compte épargne . . . . .	102 784,51€	
Total Actif . . . . .		393 231,98€
PASSIF		
Fonds de réserve . . . . .		336 475,94€
Fonds d'activités . . . . .		48 012,04€
Dons à payer . . . . .		8 744,00€
Total passif . . . . .		393 231,98€

*Comptes de résultats 2011*

Recettes		€
Produits financiers	Intérêts comptes épargne . . . . .	759,54€
	Obligations GD Luxembourg . . . . .	7 500,00€
Total recettes . . . . .		8 259,54€
Dépenses		
Frais bancaires . . . . .		581,28€
Frais divers . . . . .		102,00€
Total dépenses . . . . .		683,28€
Recettes nettes . . . . .		7 576,26€

*Affectation du résultat 2011*

Résultat à affecter . . . . . 7 576,26€

*Bilan au 31 décembre 2011*

<b>ACTIF</b>	
Rotary Club de Luxembourg . . . . .	10 000,00€
Placements (valeur d'acquisition) . . . . .	264 642,24€
Banques: Compte courant . . . . .	28 571,20€ 110 569,46€
Compte épargne . . . . .	81 998,26€
<b>Total Actif . . . . .</b>	<b>385 211,70€</b>
<b>PASSIF</b>	
Fonds Associatifs (Fonds de réserve) . . . . .	326 476,78€
Fonds Dédiés (Fonds d'activités) . . . . .	41 562,12€
Dons à payer . . . . .	17 172,80€
<b>Total passif . . . . .</b>	<b>385 211,70€</b>

*Bilan au 31 décembre 2012*

	Actif		31/12/2012	31/12/2011
<b>Actif circulant</b>				
	II Créances . . . . .	2.a	4 750,00	10 000,00
	III Valeurs mobilières . . . . .	2.b	264 642,24	264 642,24
	IV Avoirs en banque . . . . .		123 839,74	110 569,46
	<b>Total . . . . .</b>		<b>393 231,98</b>	<b>385 211,70</b>
<b>Passif</b>				
			31/12/2012	31/12/2011
<b>Fonds social</b>				
	I Fond associatif . . . . .	2.c	336 475,94	326 476,78
	IV Fond dédié . . . . .	2.d	48 012,04	41 562,12
<b>Dettes à un an au plus</b>				
	Subventions à payer . . . . .	2.e	8 744,00	17 172,80
	<b>Total . . . . .</b>		<b>393 231,98</b>	<b>385 211,70</b>

*Compte de résultats de l'exercice 2012*

A Charges	2012	2011	B Produits	2012	2011
Charge de publications légales . . . . .	81,00	102,00	Intérêts et Produits assimilés . . . . .	8 286,25	8 259,54
Autres Charges . . . . . 3.a	616,80	0,00			
Charges bancaires . . . . .	421,87	581,28			
Résultat de l'exercice . . . . .	<u>7 166,58</u>	<u>7 576,26</u>			
<b>Total . . . . .</b>	<b>8 286,25</b>	<b>8 259,54</b>	<b>Total . . . . .</b>	<b>8 286,25</b>	<b>8 259,54</b>

**Annexe aux comptes annuels  
au 31 décembre 2012**

**1. Généralités.** La Fondation du Souvenir et de l'Amitié a pour objet d'exercer toutes les activités qui sont en relation avec:

- l'allocation de bourses d'études ou de formation, ou encore de bourses destinées à permettre des échanges nationaux ou internationaux, d'étudiants, d'enseignants ou de spécialistes;
- le financement d'œuvres pédagogiques, sociales ou humanitaires dans le respect des principes et idéaux du Rotary International.

La Fondation du Souvenir et de l'Amitié est reconnue Établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 16 août 1993 et peut comme tel recevoir des dons en espèces déductibles dans le chef des donateurs comme dépenses spéciales dans les limites fixées par l'article 109, alinéa 1 n° 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. Toute personne (société ou particulier) peut déduire de son revenu imposable la somme des dons envers des établissements d'utilité publique, comme la Fondation du Souvenir et de l'Amitié, si ce cumul des dons est au moins égal à 120,- Euros par année d'imposition et dans la limite de 500.000,- Euros ou 10% du revenu imposable.

La Fondation tient une comptabilité régulière et l'exercice coïncide avec l'année civile.

Les comptes sont tenus en euros.

**2. Bilan.**

2.a. Créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale. Il s'agit des montants des contributions annuelles décidées par le Rotary Club de Luxembourg en faveur des actions de la Fondation du Souvenir et de l'Amitié.

## 2.b. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurent pour leur valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'une correction de valeur. Les obligations restent en portefeuille jusqu'à la date d'échéance le 4 décembre 2013.

## 2.c. Fond associatif

Selon la loi modifiée du 21 août 1928 concernant les fondations et les associations sans but lucratif, sont seules considérées comme des fondations, les établissements qui, essentiellement à l'aide des revenus des capitaux affectés à leur création ou recueillis depuis et à l'exclusion de la poursuite d'un gain matériel, tendent à la réalisation d'une œuvre d'un caractère philanthropique, social, religieux, scientifique, artistique, pédagogique, sportif ou touristique.

Le fond associatif est destiné à soutenir durablement l'activité de la Fondation.

Les dons collectés durant l'exercice sont affectés à 100% au compte Fond associatif («capital»). Néanmoins les statuts prévoient qu'un donateur ou constituant de legs peut stipuler que le don ou legs fait à la Fondation soit directement affecté à raison de 80% à une des deux finalités reprises sous le paragraphe 1 ci-dessus, les 20% restants sont dans ce cas affecté au compte Fond associatif («capital») de la Fondation.

Les statuts prévoient également que le bénéfice annuel de la Fondation après déduction des frais administratifs sera affecté à 10% au compte Fond associatif («capital»).

Le fond associatif a évolué comme suit:

	Exercice 2012	Exercice 2011
Fond associatif au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	326 476,78	308 828,15
Dons reçus durant l'exercice . . . . .	9 282,50	16 891,00
Affectation du résultat de l'exercice . . . . .	716,66	757,63
Fond associatif au 31 décembre . . . . .	336 475,94	326 476,78

## 2.d. Fond dédié

Le fond dédié correspond à des ressources qui peuvent, sur décision du Conseil, être affectés à un projet qui s'inscrit dans une des deux finalités reprises sous le point 1 ci-dessus.

Le fond dédié a évolué comme suit:

	Exercice 2012	Exercice 2011
Fond dédié au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	41 562,12	34 743,49
Affectation du résultat de l'exercice . . . . .	6 449,92	6 818,63
Fond dédié au 31 décembre . . . . .	48 012,04	41 562,12

## 2.e. Subventions à payer

Les subventions à payer correspondent aux fonds collectés pour les différentes actions, proposées par le Conseil ou sur demande du donateur.

## 3. Changement de l'actif net.

Actif net au 31 décembre 2011		Actif net au 31 décembre 2010	
Créanciers . . . . .	10 000,00	Créanciers . . . . .	5 000,00
Avoirs en Banque . . . . .	375 211,70	Banques . . . . .	347 380,44
Actif net . . . . .	385 211,70	Total Actif net . . . . .	352 380,44
Actif net au 31 décembre 2012		Actif net au 31 décembre 2011	
Créanciers . . . . .	4 750,00	Créanciers . . . . .	10 000,00
Avoirs en Banque . . . . .	388 481,98	Avoirs en Banque . . . . .	375 211,70
Actif net . . . . .	393 231,98	Actif net . . . . .	385 211,70
Changement de l'actif net . . . . .	8 020,28	Changement de l'actif net . . . . .	32 831,26
Changement de l'actif net		Changement de l'actif net	
Recettes nettes . . . . .	7 166,58	Recettes nettes . . . . .	7 576,26
Dons nets . . . . .	853,70	Dons nets . . . . .	25 255,00
Changement de l'actif net . . . . .	8 020,28	Changement de l'actif net . . . . .	32 831,26

## 4. Budget pour l'exercice 2013.

Budget prévisionnel 2013

Recettes 2013

Prévisions de dons . . . . .	17 000,00
Produits financiers . . . . .	8 000,00
Total recettes . . . . .	25 000,00

Affectation 2013	
Frais administratifs et bancaires . . . . .	1 000,00
Affectation au Fond Associatif . . . . .	9 700,00
Affectation au Fond Dédié . . . . .	6 300,00
Affectation à des projets . . . . .	8 000,00
Total affectations . . . . .	25 000,00

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Référence de publication: 2013103205/159.

(130125402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Falcon Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.962.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103208/9.

(130125382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**Pricepilot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3397 Roeser, 40, rue d'Alzingen.

R.C.S. Luxembourg B 178.902.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. B.C. GESELLSCHAFT SPF S.à r.l., ayant son siège social à 40, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser.

2. Monsieur Julien FURST, demeurant professionnellement au 11b, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Les comparants sub 1. et 2. sont ici représentés par Monsieur Richard MARCK, demeurant au 40, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. Monsieur Richard MARCK, demeurant au 40, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Pricepilot S.A.».

Le siège social est établi à Roeser.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures à Roeser au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires:*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- B.C. GESELLSCHAFT SPF S.à r.l., préqualifiée . . . . .	308 actions
- Monsieur Julien FURST, prénommé, . . . . .	1 action
- Monsieur Richard MARCK, prénommé, . . . . .	1 action
TOTAL: . . . . .	310 actions

et les libérer intégralement moyennant versement en espèces, de sorte que le montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Déclaration:*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution:*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Julien FURST, né à Mulhouse (France), le 13/10/1979, demeurant au 11b, bd Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- Madame Françoise GUILLEMONT, née à Paris (France), le 19/08/1954, demeurant professionnellement au 11b, Bd Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Richard MARCK, né à Thionville (France), le 09/10/1950, demeurant au 40, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser.

*Troisième résolution:*

Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Michel DENIZOT, né à Paris (France), le 2 novembre 1955, demeurant au 1, rue Chaude, F-91470 La Forêt le Roi.

*Quatrième résolution*

Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué:

Madame Françoise GUILLEMONT, prénommée.

Elle pourra engager la Société par sa seule signature en toutes circonstances.

*Cinquième résolution:*

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

*Sixième résolution:*

Le siège social est fixé au 40, rue d'Alzingen, L-3397 Roeser.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. MARCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33048. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105270/135.

(130127528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.